

Les Associés de la Banque Raiffeisen S.C. (la « **Banque** ») sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra **le 25 juin 2020 à 10 heures.**

En raison de la pandémie de Covid-19 et en vertu du règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés, l'assemblée n'aura pas lieu physiquement au siège social sis au 4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2- Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2019.
- 3- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019 et décharge à donner aux administrateurs.
- 4- Répartition de l'excédent des recettes conformément à l'article 48 des statuts.
- 5- Report de l'élection au Conseil d'Administration et prorogation du mandat des administrateurs actuels en raison de la problématique exceptionnelle de la pandémie de Covid-19.
- 6- Divers.

Participation à l'assemblée

Aucun associé ne pourra assister physiquement (en personne) à l'Assemblée Générale.

Tout associé souhaitant participer (c'est-à-dire voter) à l'Assemblée Générale devra s'inscrire au moins cinq (5) jours avant la date de ladite assemblée (email : secretariat.general@raiffeisen.lu ou directement sur le site internet www.raiffeisen.lu) soit au plus tard le 20 juin 2020 à minuit (heure de Luxembourg).

Vote à l'assemblée

Considérant l'état de crise déclaré le 18 mars 2020 et en vertu du règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés, il est imposé à tout associé souhaitant participer à l'Assemblée Générale, d'exercer ses droits exclusivement par procuration donnée à Monsieur Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration de la Banque (le « **Président** »).

Tout associé s'étant inscrit à l'Assemblée Générale, pourra participer à l'Assemblée Générale et exercer ses droits à ladite assemblée, exclusivement en remettant un formulaire de procuration dûment complété et signé à la Banque auprès de Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu).

Les associés ne peuvent utiliser que le formulaire de procuration mis à disposition par la Banque.

Ce formulaire de procuration qui contient les propositions de résolution émanant du Conseil d'Administration de la Banque, est envoyé par la Banque aux associés dûment inscrits à l'Assemblée Générale.

Tout associé doit joindre au formulaire de procuration une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Le formulaire de procuration complété et signé ainsi que les pièces devant y être annexées doivent être reçus au plus tard le 23 juin 2020 à minuit.

Documents mis à disposition par la Banque

Les documents destinés à être présentés lors de l'Assemblée Générale seront communiqués par la Banque aux associés dûment inscrits à l'Assemblée Générale.

Retransmission de l'Assemblée Générale

Tout associé s'étant inscrit à l'Assemblée Générale aura la possibilité d'assister informellement à l'Assemblée Générale par audioconférence ou un autre moyen de télécommunication choisi par la Banque.

Les associés ne pourront pas voter pendant la retransmission car ces derniers auront déjà été invités à exprimer leur vote par procuration.

La Banque remettra les coordonnées de connexion en temps utile directement aux associés participants.

Questions au Conseil d'Administration

La Banque offre aux associés s'étant inscrits à l'Assemblée Générale, la faculté de poser par écrit des questions concernant les points portés à l'ordre du jour, auxquelles la Banque répondra au cours de l'Assemblée Générale conformément à l'article 42 de ses statuts.

Ces questions doivent être adressées par écrit à la Banque auprès de Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu) au plus tard le 21 juin 2020 à minuit.

Tout associé ayant soumis une ou plusieurs questions selon les modalités susvisées devra soumettre la preuve de son identité en fournissant une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Elections des administrateurs

Il est d'ores et déjà annoncé, vu le point 5 de l'ordre de jour relatif au report de l'élection au Conseil d'Administration et à la prorogation du mandat des administrateurs actuels en raison de la problématique exceptionnelle de la pandémie de Covid-19, que le Conseil d'Administration convoquera les associés au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2020, ou lors d'une Assemblée Générale Ordinaire à tenir d'ici là dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que la présente assemblée, si et dès que la situation sanitaire le permet, afin de statuer sur la nomination des nouveaux administrateurs et le renouvellement du Conseil d'Administration.

Des informations complémentaires seront communiquées en temps utile sur le site internet de la Banque.

Pour toute question concernant l'organisation de l'Assemblée Générale, n'hésitez pas à contacter la Banque pour de plus amples informations auprès de Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu, téléphone +352 24 50 1).

Luxembourg, le 5 juin 2020

Le Conseil d'Administration
Le Président
Ernest CRAVATTE